

Situation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en France

au 12 août 2024

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été confirmé par le laboratoire national de référence le 12/08/2024 dans un petit élevage multi-espèces de 650 volailles dans le département d'Ille-et-Vilaine, commune de Combourg.

Les premiers symptômes ont été relevés le 07/08/2024. Un zonage réglementé (zone de protection ZP de 3 km et zone de surveillance ZS de 10 km autour de l'élevage) a été mis en place dès la suspicion, avec le renforcement des mesures de biosécurité, le recensement des élevages et l'interdiction des mouvements de volailles.

Une enquête épidémiologique est en cours. L'hypothèse principale est une contamination via la faune sauvage marine.

Toutes les volailles du foyer vont être éliminées au plus tard le 13/08/2024 et les opérations de nettoyage et désinfection suivront.

1 DEPARTEMENT en statut infecté	Nombre de foyers	Date du foyer
ILLE ET VILAINE (35)	1	07/08/2024

Aucun autre foyer n'a été confirmé en élevage de volailles. Il s'agit d'un évènement isolé.

Pour mémoire, la France était indemne vis-à-vis de l'IAHP depuis le 16 février 2024, conformément aux dispositions du Code terrestre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de l'auto-déclaration validée et publiée par l'OMSA le 29 février 2024